



En cas de décès

DÉCÈS D'UN PROCHE

Guide des démarches



- ✓ **Obtenir un certificat médical de décès**
Auprès de l'hôpital, la maison de retraite, ou le médecin (si visite à domicile).
- ✓ **Faire une déclaration de décès en mairie du lieu du décès**
Justificatifs : certificat de décès, pièces d'identité du défunt et du déclarant. Demander des copies de l'acte de décès.

**hors dimanches et jours fériés*

- ✓ **Vérifier s'il existe un contrat obsèques**
Si le défunt en avait souscrit un, prévenir l'organisme concerné.
- ✓ **Choisir l'organisme de pompes funèbres**
Liste affichée en mairie, dans les établissements de santé, les chambres mortuaires et funéraires. Devis écrit gratuit obligatoire.

À savoir : gratuité de la chambre mortuaire les 3 premiers jours suivant le décès dans un établissement de santé (public ou privé).



Déroulement des obsèques

Dans le respect des volontés du défunt (crémation, enterrement).

Si besoin, achat d'une concession dans un cimetière (se renseigner auprès de la mairie)

À savoir : possibilité d'obtenir jusqu'à 5 000 €